

Question urgente de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant
**L'accord sur 19 mesures de simplification administrative
pour l'agriculture wallonne**

Un accord est intervenu sur 19 mesures de simplification administrative pour les agriculteurs wallons, notamment la fin de l'agriculture de date. Quelles sont les autres mesures? A quelle échéance seront-elles effectives? D'autres mesures suivront-elles?

La réponse du Ministre :

Merci pour votre intérêt pour la matière agricole et pour la situation extrêmement difficile que nos producteurs, nos agriculteurs vivent aujourd'hui. Nous parlons aujourd'hui d'un des chapitres de l'ensemble des actions menées concernant la gestion des réponses à la crise agricole. Nous parlons uniquement du volet de la simplification administrative dans le domaine des compétences régionales, éventuellement partagé, mais un domaine de compétence où l'initiative est régionale.

Les autres travaux sont, en parallèle, en cours. Dans les quatre minutes qui me sont imparties, je n'ai pas l'opportunité de les aborder.

Ceci est important: hier, la représentation du Gouvernement était assurée par le ministre-président, ma collègue Céline Tellier, la ministre Christie Morreale et moi-même parce que répondre à la crise agricole est un engagement que porte transversalement le Gouvernement.

Deuxièmement, nous avons établi toute une série de propositions avec les collègues – dont 20 avaient été identifiées comme prioritaires. Ces dernières concernent des matières liées à l'environnement, à l'agriculture, à la PAC, aux calamités agricoles et d'autres points encore. Une des mesures – et je réponds en cela à votre question – n'a pas été retenue : celle qui ouvrait la possibilité d'introduire des demandes d'aides à l'investissement alors que l'on est qualifié en permis de catégorie 1 – c'est-à-dire en grosse exploitation en ce qui concerne l'activité agricole.

Je suis vraiment très satisfait du travail mené par l'ensemble des parties prenantes présentes, en ce compris l'administration qui était également de la partie.

De façon suffisamment illustrative, quelle est la liste de ces mesures ? Tout d'abord, on a travaillé sur le volet budgétaire du soutien couplé eu égard à l'affectation du reliquat budgétaire qui résulte de la diminution plus importante encore que nous avons estimée du nombre de têtes de bétail.

Deuxièmement – vous l'avez esquissé, Madame Kelleter –, à l'initiative de ma collègue Céline Tellier, un travail préalable avait été mené concernant la cartographie PGDA, concernant également l'accès au cours d'eau, mais aussi d'autres volets de matière environnementale que je vais brièvement esquisser. En ce qui concerne un certain nombre d'espèces protégées qui sont aujourd'hui ou dont les populations sont aujourd'hui très abondantes, il y a une procédure de dérogation pour l'élimination de celles-ci qui va être simplifiée. Il y a également beaucoup de mesures liées à l'agriculture de date qui va basculer vers une agriculture de période tenant ainsi compte de l'évolution des aléas météorologiques.

En ce qui concerne la procédure de calamité agricole, nous avons retenu des modifications de délai de recours pour l'introduction par les agriculteurs de contestation par rapport aux décisions qui les concernent, mais aussi, à l'inverse, de raccourcissement du délai de traitement pour les recours dans le chef de l'administration.

Je voudrais également mentionner deux volets qui me semblent importants ; à savoir le test administratif qui, à l'avenir, sera préalable à toute nouvelle procédure qui sera diligentée par l'administration. Avant de lancer une procédure, on la testera avec les parties prenantes, singulièrement le Front vert et les organisations agricoles. Le parcours usager qui va alors véritablement quantifier ce que représente l'addition de ces contraintes administratives et de ces requêtes diverses adressées aux agriculteurs sera dorénavant la norme au niveau de l'administration.

J'ajoute d'autres dispositions encore concernant, par exemple, le contrôle de la localisation des effluents, le contrôle des citernes. Nous avons appris hier qu'il y avait 2200 visites par an, par exemple, qui étaient organisées sur le terrain en ce qui concerne le contrôle des dispositifs de stockage d'effluents, et encore.

J'aimerais vraiment remercier les parties prenantes pour leur détermination en ce qui concerne les décisions déjà prises hier.

Madame Schyns, en ce qui nous concerne, c'est vraiment le plus vite et le mieux. Je dois vous indiquer que déjà cette semaine, au moins une, voire plusieurs dispositions seront examinées par le Gouvernement. Chacun l'a bien compris : le monde agricole attend des résultats de ces mesures et pas seulement l'intention de les mettre en œuvre. Bien sûr, vous pouvez toujours me demander pourquoi n'est-ce pas demain matin, mais chacun a bien compris de façon très constructive autour de la table que pour certaines des dispositions, il fallait quelques jours et quelquefois quelques semaines, dans certains cas comme l'autorisation de l'Union européenne, par exemple. Ce qui est sur la table aujourd'hui – qui n'est encore qu'une partie de la simplification administrative que nous avons initiée avec mes collègues, que je remercie – est d'une ampleur jamais égalée au niveau wallon. Je vous remercie.